



# 1 indivisionnaire a toujours été insolvable quant à sa part travaux chargés

Par **Studilalalulili**, le **02/04/2023** à **10:41**

Quels droits a l indivisionnaire qui a tout payé pendant la durée de l indivision quand on vend le bien immobilier ?

[quote]

***les conditions générales du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!***

[/quote]

Par **youris**, le **02/04/2023** à **11:54**

l'article 815-2 du code civil indique :

*Tout indivisaire peut prendre les mesures nécessaires à la conservation des biens indivis même si elles ne présentent pas un caractère d'urgence.*

*Il peut employer à cet effet les fonds de l'indivision détenus par lui et il est réputé en avoir la libre disposition à l'égard des tiers.*

*A défaut de fonds de l'indivision, il peut obliger ses coïndivisaires à faire avec lui les dépenses nécessaires.*

*Lorsque des biens indivis sont grevés d'un usufruit, ces pouvoirs sont opposables à l'usufruitier dans la mesure où celui-ci est tenu des réparations.*

l'article 815-13 indique :

*Lorsqu'un indivisaire a amélioré à ses frais l'état d'un bien indivis, il doit lui en être tenu compte selon l'équité, eu égard à ce dont la valeur du bien se trouve augmentée au temps du partage ou de l'aliénation. Il doit lui être pareillement tenu compte des dépenses nécessaires qu'il a faites de ses deniers personnels pour la conservation desdits biens, encore qu'elles ne les aient point améliorés.*

*Inversement, l'indivisaire répond des dégradations et détériorations qui ont diminué la valeur*

*des biens indivis par son fait ou par sa faute.*